

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOULEZAN

12 Avril 2024 à 20H00

Date de convocation : 04 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril à 20h00, le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Denis MALAVAL, maire par intérim.

Présents : Denis MALAVAL, Amandine BOULOUIS, Thomas PIC, Jocelyne PLAN, Pauline SOLIER, Sandrine TREBIER, Julien WATREMEZ.

Absent(e)s: Thomas JOUVET (Pouvoir à Denis MALAVAL), Djamel ZOUTAT (Pouvoir à Pauline SOLIER).

Secrétaire : Thomas PIC

ORDRE DU JOUR :

- Vote du Budget primitif 2024
- Questions diverses.

Avant de commencer la réunion, monsieur MALAVAL propose aux membres du Conseil d'ajouter à l'ordre du jour la désignation du remplaçant de monsieur Jean-Pierre FIRMIN à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge. L'ensemble des membres présents donne son accord.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2024 est présenté aux conseillers. Il n'y a aucune observation ou question. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents.

1- Vote du Budget Primitif 2024 (Délibération 2024-17)

Le budget est présenté en détail à chaque conseiller et s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 607 287.00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 232 893.00 €

Les dépenses du chapitre 65 se répartiront ainsi :

Charges intercommunales (comptes 65568, 6558)

LIBELLE	BP 2024
SIRS DOMESSARGUES	90 000,00 €
SMVU DES LENS	4 000,00 €
SIAHNS	5 511,00 €
Syndicat Voirie Saint Côme	8 000,00 €
ALSH Domessargues	23 000,00 €
Scolarité sur Sommières	2 204,00 €
Leins Gardonnenque	25 000,00 €
Scolarité enfant Ulis	
TOTAL	157 715,00 €

SIRP du Coutach	2 000,00 €
-----------------	------------

Subventions privées (65748)

LIBELLE	BP 2024
Association LBA	100,00 €
Gymnastique volontaire	100,00 €
Comité des fêtes	1 400,00 €
M'Lire	400,00 €
TOTAL	2 000,00 €

Les associations devront joindre leur bilan et un numéro d'immatriculation pour pouvoir bénéficier de ces subventions.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de voter le budget primitif 2024 de la commune de Moulézan.

2- Désignation du représentant titulaire de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges créée entre la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole et la commune de MOULEZAN (Délibération 2024-18)

Messieurs Pierre LUCCHINI et Jean-Pierre FIRMIN Ayant démissionné de leurs mandats d'élus municipaux, il y a lieu de les remplacer au sein de la CLECT créée par Nîmes Métropole.

M. le Maire, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
VU la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
VU l'article 1609 nonies C IV et V du code général des Impôts,
VU l'arrêté préfectoral N° 2001-362-1 du 28 décembre 2001 portant création de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole,

CONSIDERANT que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge créée entre la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole et ses communes membres est chargée d'évaluer les transferts de charges entre l'établissement public de coopération intercommunale,

CONSIDERANT que cette commission, créée par l'organe délibérant de l'EPCI, est composée de membres des conseils municipaux des communes membres, chaque commune disposant d'au-moins un représentant,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation des membres appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge créée entre la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole et ses communes membres,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres représentés,

D E C I D E

ARTICLE UNIQUE : de désigner pour siéger à la CLETC créée entre la Communauté d'agglomération Nîmes métropole et ses communes membres :

M. Denis MALAVAL en qualité de délégué titulaire,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

MALAVAL Denis



BOULOUIS Amandine



PIC Thomas



SOLIER Pauline



WATREMEZ Julien



JOUVET Thomas

PLAN Jocelyne



TREBIER Sandrine



ZOUTAT Djamel